Heureux qui comme Ulysse.

Bien que nous ne cessions de protester contre l'accroissement perpétuel de notre charge de travail, le Ministère, refusant d'entendre nos doléances, poursuit invariablement le transfert de tâches vers les établissements.

Le module ASIE, initialement prévu pour la mise en paiement des HSE réalisées dans l'établissement, nous demande désormais de rémunérer toutes les heures effectuées par nos enseignants, (au titre du CNED et de l'anglais dans le premier degré par exemple), sans moyen de vérifier si le service a été réellement fait. Nous devons également rémunérer les vacations, le remplacement de courte durée, le tutorat des FSTG, les CCF, les IPE, l'IFIC ou la part modulable de l'indemnité ECLAIR.

Au-delà de l'énorme travail supplémentaire généré par la multiplication des HSE et indemnités diverses, cette avalanche de moyens tend à laisser penser aux enseignants que toute action effectuée hors temps de cours requière une rémunération supplémentaire. Désormais, dans certains établissements, les réunions organisées hors emploi du temps, (conseil d'enseignement, conseil pédagogique, CHSCT, CESC, CVL, …) ne sont plus considérées comme des obligations, surtout lorsqu'elles empiètent sur une activité rémunérée, dans le cadre de l'accompagnement éducatif par exemple.

La dernière application très conviviale, inventée par le Ministère pour le remboursement des déplacements temporaires, porte le joli nom d'Ulysse. Si cette application a été construite avec l'objectif d'inciter les personnels à renoncer à leurs demandes de remboursement, reconnaissons objectivement que c'est un succès !

Pour les plus opiniâtres, la réussite de leur saisie déclenche automatiquement un message électronique sur la boite électronique du chef d'établissement, lui demandant de valider un déplacement dont il n'a généralement aucune preuve de la réalité. On aurait pu imaginer que ce soit plutôt sur la boite de l'établissement, pour laisser cette mission à la secrétaire, mais notre administration a estimé que nous devions nous charger personnellement de ces tâches. Privé de CPE, convoqué par l'administration au titre de ses activités syndicales, je dois non seulement gérer la vie scolaire en son absence, mais aussi valider ses états de frais de déplacement dans DT Ulysse à son retour.

Avec nos 60 à 70 heures de travail par semaine, il apparait que le taux horaire de rémunération d'un personnel de direction est à peu près la moitié de celui d'un enseignant qui effectuerait quelques heures supplémentaires défiscalisées.

Le logement de fonction, dans lequel les personnels de direction sont contraints de résider, est loin de constituer une compensation, car contrairement aux heures supplémentaires, il est très lourdement imposé, tout en impactant tout aussi lourdement notre qualité de vie, lorsqu'il est insalubre ou situé dans un quartier difficile.

De plus, les collectivités territoriales cherchent depuis peu, à imposer de nouvelles règles pour la jouissance de ces logements, interdisant désormais aux PTL d'y intervenir, que ce soit pour de petites réparations ou pour l'entretien des parties communes. Il faut donc, le soir très tard ou le week-end, passer la serpillère dans les escaliers ou tondre les haies et la pelouse si l'on a la chance de résider dans un pavillon individuel.

Au 11ème échelon de la première classe et en troisième catégorie ECLAIR, J'estime malgré tout faire partie des privilégiés, quand mon adjointe perçoit 1000 euros de moins par mois, pour un temps de travail équivalent, voire supérieur.

Toutefois, avec une moyenne de 250 heures par mois, sans compter le travail du dimanche, lorsque je ne parviens plus à faire face, mon salaire horaire atteint 16 euros, soit deux fois le SMIC, quand l'HSE défiscalisée est payée 36 euros à un certifié et 52 euros à un agrégé soit 6,5 fois le SMIC.

Un certain nombre d'entre nous, qui aiment leur métier de personnel de direction, et c'est mon cas, s'interrogent pourtant sur la pertinence de leur choix de carrière, au regard d'une charge de travail devenue insupportable, parfois à la limite du burn-out, mais aussi du différentiel salarial qui ne cesse de s'accroitre avec leur ancien métier. Si nous parvenons à trouver le courage d'Ulysse, devrons nous aussi avoir la patience de Pénélope, pour percevoir enfin la juste rétribution de notre labeur ?

Philippe LEMAITRE.